Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260821-312-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/08/2026

FOREZ-EST
communauté
de communes

DECISION N°312-2026 – CONTRAT DE REMISE SIMULTANEE DU COURRIER POUR LA CC FOREZ-EST – LA POSTE

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société LA POSTE ci-annexé,

Considérant la nécessité pour la CC Forez-Est de souscrire à un service de remise simultanée de son courrier postal à heure fixe suite à la résiliation de sa boîte postale.

Considérant la proposition financière de l'entreprise LA POSTE d'un montant proratisé de 532,13 € HT soit 638,56 € TTC pour la période du 07/09/2026 au 31/12/2026, puis d'un montant de 1 659,00 € HT soit 1 990,80 € TTC par an.

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de la société LA POSTE sise 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 PARIS, relatif à la souscription d'un contrat de service de remise simultanée du courrier à heure fixe, pour un montant total de 2 191,13€ HT soit 2 629,36€ TTC, et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260821-312-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/08/2026

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 21/08/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS